

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la fédération internationale des Ligues des Droits de L'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Bulletin d'information de la ligue burundaise des droits de l'Homme « ITEKA »

« ITEKA N'IJAMBO »n°6

Semaine du 09 au 15 mai 2016

TABLE DES MATIERES**Page**

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	3
0 .INTRODUCTION.....	4
I. LES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME PENDANT CETTE SEMAINE.....	5
I.1 .DES ALLEGATIONS DE VIOLATION DU DROIT A LA VIE :	5
I.2. TORTURES, TRAITEMENTS CRUELS ET INHUMAINS.....	5
I.3. DES CAS D'ENLEVEMENT ET D'ARRESTATION SUIVIE DE DISPARITION FORCEE.....	6
I.4. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES.....	6
II. UN CAS DE VIOLENCE SEXUELLE.....	9
III. JUSTICE EQUITABLE.....	9
IV. DES FAITS SECURITAIRES.....	10
V.CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	11

SIGLES ET ABREVIATIONS

API : Appui à la Protection des Institutions

BAE : Brigade anti Emeutes

CNDD-FDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie

CNI : Carte Nationale d'Identité

CONAPES : Conseil National du Personnel Enseignant du Secondaire

DCE : Direction Communal de l'Enseignement

EP : Ecole Primaire

EX FAB : Ex Forces Armées Burundaises

MSD : Mouvement pour la Solidarité et le Développement

OPJ : Officier de Police Judiciaire

PJ : Police Judiciaire

SNR : Service National de Renseignement

TGI : Tribunal de Grande Instance

0. INTRODUCTION

Le présent Bulletin couvre la période du 09 au 15 mai 2016. Il rapporte des allégations de violations des droits de l'homme et des faits d'ordre sécuritaire qui sont parvenus à la ligue Iteka pendant cette semaine concernée. Il relève notamment des cas d'allégations de violations du droit à la vie avec au moins 8 cas Illustratifs dont au moins 3 militaires ex-FAB, 4 cas de disparition forcée, 2 cas de torture en province de Cankuzo et au moins 488 personnes arbitrairement arrêtées dont plus de 300 en zone urbaine de Musaga dans la commune Muha, en Mairie de Bujumbura, au moins 150 en commune de Mugamba, province de Bururi et au moins 10 ont été arrêtées par des jeunes Imbonerakure notamment dans la province de Kirundo. La zone urbaine de Musaga et la commune de Mugamba, connues pour avoir abrité les manifestations contre le troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza, continuent d'être la cible du pouvoir CNDD-FDD. Les militaires et les policiers y ont choisi une cible privilégiée et renforcent les opérations dites « balayer les déchets » qui consiste à arrêter, torturer et tuer toute personne contestataire du troisième mandat du Président Nkurunziza. Des jeunes gens et des ex-FAB sont les plus visés par le pouvoir.

Des attaques à la grenade ont fait encore plusieurs blessés en Mairie de Bujumbura notamment. Le phénomène des cadavres se fait toujours remarqué dans différents coins du pays.

Le rapport évoque également des attaques armées perpétrées respectivement dans la zone urbaine de Bwiza où trois personnes dont un enfant et sa mère ont été tués au cours de cette semaine.

Des recommandations sont émises à la fin du bulletin pour interpeller les différents acteurs à trouver des solutions à la crise qui secoue le pays depuis l'annonce du 3ème mandat du Président Pierre Nkurunziza.

I. LES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME PENDANT CETTE SEMAINE

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

Trois personnes dont deux militaires ex-FAB tués en commune Burambi

Dans la nuit du 9 au 10 mai 2016, deux militaires ex FAB en retraite et un autre habitant de la colline Gishiha, zone Maramvya, Commune Burambi, province Rumonge ont été tués par des hommes armés identifiés comme des policiers par la population. Les victimes de cette attaque sont Ndekatabane Emmanuel, Nsengiyumva Rémy et Manirakiza Domitien qui ont été tués sur le champ tandis qu'un enfant du nom de Gakiza Guy Trésor, fils de l'une des victimes Nsengiyumva Rémy, a été grièvement blessé. D'après les informations recueillies sur place à Burambi, ces deux militaires ex-FAB avaient été arrêtés et incarcérés le 6 mai 2016 accusés par l'administration à la base d'avoir participé dans l'attaque du 3 mai 2016 dernier. Ils avaient par la suite été relaxés une semaine après mais le chef de zone Maramvya Prime Ndayisenga (*il serait auteur du meurtre de Jérôme Nduwimana alias Vandam en date du 28 mars 2016 cfr Iteka n'Ijambo n°1*) avait continué à exercer des menaces sur eux. Des sources dignes de foi révèlent que les auteurs de cet assassinat sont des policiers qui auraient agi sur l'ordre de ce chef de zone. Une liste d'autres militaires ex-FAB de la localité à abattre aurait été dressée par ce chef de zone qui agirait sous la complicité de son parti politique CNDD-FDD au pouvoir.

Un militaire ex-FAB tué par balle en zone urbaine de Kinama

Un militaire ex-FAB du nom de Simbagoye Gervais a été tué par balle dans l'après-midi du 9 mai 2016, tout près de l'Eglise Pentecôte du quartier Ruyigi, en Zone urbaine Kinama, Mairie de Bujumbura. La victime était avec son épouse qui faisait des achats dans une boutique de la place. Ceux qui l'ont tiré dessus étaient à bord d'une moto. Les sources sur place indiquent que les auteurs de cet assassinat sont des Imbonerakure, en complicité avec des policiers qui sont investis dans un plan d'élimination systématique des anciens FAB.

I.2. TORTURES, TRAITEMENTS CRUELS ET INHUMAINS

Deux fonctionnaires torturés par un député du parti au pouvoir en province de Ruyigi

Le député président provincial du CNDD-FDD Anglebert Ngendabanka en compagnie avec trois policiers et des Imbonerakure ont malmené deux personnalités de l'administration publique dans cette province, les nommés Hakizimana Godefroid, conseiller à la DCE en province de Cankuzo et Ntaconayigize Théoneste, Directeur de l'EP Cankuzo I. Ces deux hommes étaient à leurs domiciles lorsqu'ils ont été surpris, vers 19 heures, par l'arrivée de ce député qui les a interpellés avec des menaces. Ils ont été embarqués dans son véhicule malgré les cris des membres de leurs familles. Les victimes ont été trainées dans la boue, frappés par les Imbonerakure qui font la garde du député. Elles témoignent avoir demandé à leurs tortionnaires le temps de prier le bon Dieu avant de mourir. Alertées, les autorités de la province dont le Gouverneur ont exigé la libération des deux victimes tandis que le député se justifiait en disant qu'il était en train de les corriger pour être de mauvais gestionnaires d'une

moto du parti CNDD-FDD. C'est vers 21 heures 30 que le député les a libérés. Selon certains cadres du parti CNDD-FDD, la cause de cette tentative d'enlèvement est due au fait qu'ils se sont prononcés ne pas soutenir la candidature du député à la tête du parti CNDD-FDD au niveau provincial pour 2017. D'autres cadres de ce parti qui ne soutiennent pas la candidature de ce député ont déjà perdu les postes au sein de ce parti et il les menace de perdre les postes de chefs de services qu'ils occupent.

I.3. DES CAS D'ENLEVEMENT ET D'ARRESTATION SUIVIS DE DISPARITION FORCEE

Des policiers défoncent une parcelle et enlèvent trois jeunes gens en zone urbaine de Ngagara :

La police de l'API a enlevé le 12 mai 2016 vers 18 heures trois jeunes gens et les a conduits vers une destination inconnue. Elle a tiré des coups de feu et défoncé le portail se trouvant au quartier 5 n°43 en zone urbaine de Ngagara. Ils ont torturé trois jeunes qui s'y trouvaient avant de les embarquer vers une destination inconnue. Ngingo Robin, Shingiro Jean et Niyonkuru Janvier sont les victimes de cet enlèvement.

Un homme enlevé en zone urbaine de Rohero :

Des témoins sur place en zone urbaine de Rohero affirment avoir vu un véhicule de type TI à vitres fumées s'arrêter sur l'avenue Muyinga et enlever un homme qui n'a pas été identifié en date du 13 mai 2016.

I.4. DES CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Un encadreur du Lycée de Tora arrêté en commune de Mugamba

Un encadreur du Lycée de Tora en commune de Mugamba prénommé Joseph Ndayisaba a été arrêté par le SNR le matin du 14 mai 2016. La victime se trouverait sur une longue liste des personnes qui doivent être arrêtées par le SNR en commune de Mugamba. Elle a été relaxée par la suite après avoir payé une rançon dont le montant n'est pas encore connu. La famille craint que la victime même relaxée court un danger de mort si elle ne se cache pas.

Un enseignant arrêté en pleine classe en commune de Mugamba

Le nommé Prime Ndayishimiye, représentant du syndicat CONAPES et membre du MSD a été arrêté en pleine classe au Lycée communal Mugamba dans la journée du 12 mai 2016. Il est poursuivi pour avoir participé dans les manifestations contre le troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza et conduit par le SNR vers une destination inconnue. Lors de l'opération d'arrestation de cet enseignant, la police du SNR a créé un désordre à l'école où les cours ont été suspendus pendant un long moment. Le Directeur de cette Ecole était visiblement en complicité avec la police, selon des sources sur place.

Au moins 300 personnes arrêtées en zone urbaine de Musaga

Au moins 300 jeunes gens dont des élèves du Lycée municipal de Musaga ont été arrêtés le 11 et le 13 mai 2016 à la première et à la deuxième avenue de la zone urbaine de Musaga ainsi que dans le quartier de Gitaramuka. Les attaques armées qui ont ciblé la localité de Gitaramuka, successivement le 28 avril et le 04 mai 2016, constituent le motif de ces arrestations. Selon les victimes, les policiers les insultaient et les traitaient de déchets « imicafu ». Pour être libérés, certains ont dû payer des rançons, d'autres ont été conduits au cachot du SNR. Selon le Maire de la ville interrogé, les opérations ont l'objectif de « chercher à maîtriser les mouvements de la population »

Au moins 150 jeunes gens arrêtés en commune de Mugamba

La police burundaise a procédé à une rafle sur la colline Gakaranka, en commune de Mugamba, province de Bururi vendredi le 13 mai 2016. Plus de 150 personnes ont été arrêtées. Certains ont dû payer une rançon de 10000 Frs bu pour être relaxés pendant que d'autres ont été conduits aux cachots du SNR à Bujumbura, selon des sources sur place.

Au moins 18 personnes arrêtées à la frontière burundo-rwandaise

La police burundaise a arrêté au moins 18 jeunes gens mardi le 10 mai 2016 à la frontière rwando burundaise précisément au poste frontalier de Gasenyi-Nemba. Elles ont été conduites au cachot du commissariat de police en province de Muyinga. Certains se rendaient au Rwanda, d'autres provenaient de ce pays. Les victimes sont accusées par la police de faire partie de la rébellion qui serait entretenue à partir du Rwanda. Selon des sources sur place à la frontière, les mouvements vers le Rwanda sont très contrôlés par des policiers et des Imbonerakure.

Un étudiant de l'Université Lumière de Bujumbura arrêté en commune Musaga:

Le nommé Nkuzimana Fabrice, étudiant de l'Université Lumière de Bujumbura et joueur de l'équipe Muzinga, a été arrêté en date du 12 mai 2016 au cours d'une rafle policière pendant laquelle plus de 200 personnes avaient été amenées au chef-lieu de la zone de Musaga. La victime a été retirée de la masse et conduite au cachot du SNR.

Cinq élèves arrêtés en commune de Burambi

Les nommés Ndayikengurukiye Dieudonné, Désiré Nkurunziza, Alphonse Bayemere, Nimubona Larson et Mugenzi Hypax tous, élèves du Lycée Dama, situé en ville de Rumonge sont dans les mains de la police depuis mardi le 10 mai 2016. Ils sont soupçonnés d'avoir participé à l'attaque qui a coûté la vie à deux militaires ex-FAB de la colline de Gishiha en commune de Burambi, province Rumonge. C'était dans la nuit du 09 au 10 mai 2016. Leurs familles ne comprennent pas une telle accusation sur des jeunes enfants qui ont des relations familiales avec les victimes de cette attaque et pensent plutôt que c'est une manière de brouiller les enquêtes sur cette attaque qui aurait été commanditée par le chef de zone Maramvya et exécuté par des policiers, selon les familles des victimes.

Des arrestations dans les provinces du nord du pays : les Imbonerakure font la pluie et le bon temps

Des Imbonerakure ont arrêté le nommé Ndayiragije Mathias, âgé de 28 ans de la colline Rambo, commune Kirundo en date du 10 mai 2016. Les ordres pour arrêter cette personne sont venus du Président des Imbonerakure de la Colline Nyange Bushaza, Monsieur Nkurunziza.

Des Imbonerakure ont arrêté Nzabumukiza Frédéric, âgé de 38 ans de nationalité rwandaise en date du 7 mai 2016, à Buhoro dans la commune Bwambarangwe, province de Kirundo, lorsqu'il se rendait chez son beau-père. Il était accusé d'être Rwandais.

Le Président provincial des Imbonerakure, Monsieur Ahishakiye Abel a ordonné l'arrestation de Gasana Déo, âgé de 32 ans de la colline Runanira III, commune Kirundo, zone Kirundo centre. C'était en date du 10 mai 2016.

Monsieur Nkurunziza, Président des Imbonerakure de la colline Nyange-Bushaza a ordonné l'arrestation, en date du 8 mai 2016, d'un jeune homme nommé aussi Nkurunziza, âgé de 19 ans de la colline Kireka, commune Kirundo rural.

En province Ngozi, en date du 9 mai 2016, le nommé Ntirandekura Sylvestre de la colline Muremera, commune et province Ngozi, a été arrêté par des Imbonerakure dont un surnommé « Colonel ». Il est accusé de la vente des boissons prohibées alors qu'il n'y avait aucun objet de preuve à l'appui, selon des membres de sa famille. Il a été détenu au cachot de la PJ Ngozi.

Une dame du nom de Manirabaruta Mireille, âgée de 23 ans, née à Tonda, commune Kabarore, province Kayanza mais résidant au centre-ville de Kayanza, a été arrêtée par la police le 10 mai 2016. Elle a été conduite au cachot de la PJ de Ngozi. Sur sa CNI se trouvait un reçu de paiement des médicaments en provenance du dispensaire de Kayanza dénommée « Eden » où elle s'était fait soigner. Au verso de ce reçu était marqué « Butare-Rwanda ». Cette indication a suffi pour qu'elle soit soupçonnée par la police qui la contrôlait d'être de nationalité rwandaise et par conséquent « irrégulière sur le sol burundais ». Elle a été détenue au cachot de la PJ Ngozi.

Une personne arrêtée en province de Kayanza

La police a arrêté en province de Kayanza, mercredi le 11 mai 2016, dans les enceintes de l'Hôtel « Amis Plus », vers 19h30min, un homme du nom de Ndayisaba Faustin, originaire de la commune Mubimbi, province Bujumbura. Cette personne est actuellement détenue au cachot du commissariat de police de Kayanza.

Une femme arrêtée en zone urbaine de Ngagara

Des policiers ont arrêté ce 12 mai 2016 à son domicile situé au quartier 5 une femme du nom de Hatungimana Mathilde. Elle a été conduite au cachot du SNR. Les raisons de cette interpellation n'ont pas été révélées à sa famille.

Deux personnes arrêtées par les Imbonerakure en province Cankuzo

Ndaruzaniye Aboubakar et Nduwimana Diomède, tous originaires de la colline Mishiha , zone Munzenze , commune Mishiha dans la province Cankuzo, ont été arrêtés par des Imbonerakure de la même colline et conduits au cachot de la commune où ils ont été illégalement détenus, depuis le 5 mai 2016. Ils sont sans dossiers et n'ont été entendus par aucun OPJ. Ils sont accusés par les Imbonerakure d'avoir fait des rondes nocturnes. Selon des sources sur place en commune Mishiha, des Imbonerakure donnent des ordres aux policiers de détenir des gens qui restent au cachot sans dossiers et sans motif valable.

Une personne détenue illégalement au cachot de poste de police en commune Musongati

En date du 12 mai 2016, dans le cachot de poste de police de Musongati se trouvait une détenue dont le dossier a été clôturé depuis le 9 mai 2016. Il s'agit de Madame Ntirubagwango Joselyne, âgée de 39 ans, poursuivis pour assassinat. Le chef de poste de police a dit qu'il a manqué un moyen de déplacement pour amener cette détenue devant le Parquet en province de Rutana.

II. UN CAS DE VIOLENCE SEXUELLE

N.O, un écolier à l'école primaire de Gitwenge en commune Gisagara, âgé de 11 ans, orphelin de père et de mère, a été violé en date du 05 mai 2016, à 10 heures pendant la période de récréation. L'auteur de ce viol a été décrit par cet élève mais aucune réaction de la police pour arrêter le coupable et faire des enquêtes nécessaires. Selon les sources proches de l'enfant, celui-ci a été conduit à l'hôpital pour subir des soins médicaux. L'expertise médicale a eu lieu et les résultats sont entre les mains de la police judiciaire à Gisagara.

III.JUSTICE EQUITABLE

En date du 28 avril 2016, le nommé Baryamwabo Nestor de la colline Ruhongore, commune et province Ngozi, a été arrêté par des agents de la police au chef-lieu de la zone Mugomera. Il avait bénéficié de la grâce présidentielle par décret n° 100/152 du 27 juin 2014 portant mesure de grâce d'une servitude pénale subsidiaire de 5 ans. Il est sorti de la prison centrale de Ngozi en date du 10 octobre 2014. Dans le registre d'écrou, il est mentionné que le motif de son arrestation est l'assassinat, infraction qui était à sa charge avant de bénéficier de la grâce présidentielle.

IV. DES FAITS SECURITAIRES

Deux personnes tuées et huit blessées en zone urbaine de Bwiza

Dans la nuit du 8 mai 2016, vers 21 heures, à la 6^{ème} avenue n° 81 de la zone urbaine de Bwiza, des hommes armés non identifiés, ont attaqué un bar nommé « Kugiti ». Deux personnes sont mortes au cours de cette attaque : il s'agit du propriétaire du bar prénommé Léonidas qui est mort sur le coup et d'un échangeur de monnaie, qui a succombé à l'hôpital. Huit blessées ont été enregistrées durant cette attaque.

Attaque armée sur un ménage du camp de réfugiés congolais en province de Cankuzo

Un ménage du camp de réfugiés congolais se trouvant sur la colline Kavumu, zone Minyare, commune Cankuzo a été attaqué par un homme armé de fusil dans la nuit du 10 mai 2016. Lors de cette attaque, deux personnes ont été blessées. Elles ont été par la suite évacuées à l'hôpital Cankuzo où elles subissent les soins médicaux.

Une personne tuée et un enfant blessé dans une attaque armée en commune Mugamba

Le domicile d'un commerçant de vaches Nibaruta Nestor alias Baruta se trouvant sur la colline Mutobo, zone Kibezi, commune Mugamba, a été attaqué dans la nuit du 11 au 12 mai 2016, par des hommes armés non identifiés. Ce chef de famille a été tué tandis que son fils a été blessé par grenade et évacué à l'Hôpital de Matana.

Un homme tué au couteau par le concubin de son épouse en commune Giharo

En date du 10 mai 2016, vers 21h, sur la colline de Ngomante, zone Gakungu en commune de Giharo, province de Rutana, Ntibamirikana Joas âgé de 35 ans a poignardé le nommé Ngira âgé de 49ans et père de 12 enfants. Ce dernier est mort sur le champ.

En concubinage avec l'épouse de la victime du nom de N.S, l'auteur du crime n'a pas toléré que le mari se dispute avec sa femme au sujet de ce concubinage. Il a préféré mettre fin à la vie de cet époux qui gênait ses relations de concubinage. Le parquet de Rutana s'est saisi d'office pour la flagrance en date du 13 mai 2016 et le TGI Rutana l'a condamné à une peine de 20 ans de servitude pénale pour meurtre et a blanchi l'épouse qui faisait objet de dispute.

Prolifération des armes légères en province de Cankuzo

Sur la colline Mugozi, en commune Cankuzo, une grenade a été trouvée mardi le 10 mai 2016. Rappelons que dans plusieurs collines de la province, des grenades, des chargeurs garnis de balles ont été trouvés au cours des deux derniers mois sur les collines Muganza, Murago et Kigati de la commune Gisagara, Muhweza en commune Cankuzo et ailleurs.

V.CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

De graves violations de droits de l'homme restent observables et la situation sécuritaire demeure une question à caution. Le nombre toujours élevé de personnes tués, les cas d'enlèvement et disparitions forcées, les arrestations arbitraires et détentions dans des lieux inconnus, les attaques armées ciblées, dont les explosions de grenade qui se multiplient, faisant de nombreuses victimes restent des preuves de la situation toujours précaire.

Vu cette situation qui ne cesse de se détériorer dans le pays, la Ligue Iteka recommande :

A) Au Gouvernement du Burundi :

- De respecter et de faire respecter les droits et libertés de ses citoyens ;
- De manifester la volonté de rejoindre la table des négociations.

B) A l'UA

- De revoir leur position et envoyer une force militaire de protection de la population burundaise toujours en détresse.

C) Au conseil de sécurité des Nations Unies :

- De ne pas prendre à la légère les violations des droits de l'homme dont sont victimes les Burundais ;
- De tirer les leçons qui s'imposent de l'expérience des pays du monde qui ont connu des situations de graves violations des droits de l'homme à la manière du Burundi et d'agir en conséquence.

D) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.